



# PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Cabinet**  
Bureau de la Représentation de l'État  
pref-decorations@drome.gouv.fr

## Calendrier prévisionnel 2022, modifié\*, des journées et cérémonies nationales pour lesquelles un pavoisement est requis

MARS	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc	Samedi	19 mars
AVRIL	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation	Dimanche 24 avril <b>+Vendredi 22 avril*</b>	
MAI	Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945	Dimanche	8 mai
	Fête nationale de Jeanne d'Arc	Dimanche	8 mai
	Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schumann du 9 mai 1950 ( <b>pavoisement aux couleurs nationales et aux couleurs de l'Union européenne</b> )	Lundi	9 mai
	Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions	Mardi	10 mai
	Journée nationale de la Résistance	Vendredi	27 mai
JUIN	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine	Mercredi	8 juin
	Journée nationale commémorative de l'appel historique du G <sup>ral</sup> De Gaulle du 18 juin 1940 à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi	Samedi	18 juin
JUILLET	Fête nationale	Jeudi	14 juillet
	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France	Dimanche	17 juillet
SEPTEMBRE	Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives	Dimanche	25 septembre
NOVEMBRE	Armistice du 11 novembre 2018, commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France	Vendredi	11 novembre
DECEMBRE	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie	Lundi	5 décembre

\* instruction SG ministère de l'Intérieur pour 2022 / le vendredi en plus du dimanche uniquement si une cérémonie est organisée

**Certaines de ces cérémonies donnent lieu à la lecture d'un message** de Monsieur le Président de la République ou de Mme la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. **Le contenu de celui-ci est transmis dans les meilleurs délais par courrier électronique** aux adresses dédiées fournies par les communes **au même titre que les notices de pavoisement**. Par ailleurs, l'ensemble des informations sera consultable concomitamment sur le site internet de la préfecture de la Drôme.

↳ [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Citoyenneté et élections](#) > [Devoir de mémoire](#) > [Cérémonies nationales](#) > (...)